



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Meilleurs qu'attendus, les comptes 2021 de Val-de-Travers frôlent l'équilibre

Le déficit record redouté pour 2021 laisse place à une perte légèrement supérieure à 500'000 francs, pour des charges totales de 69,5 millions. Des recettes fiscales particulièrement élevées et des charges contenues expliquent cette amélioration.



Optimisme prudent

Alors que le budget 2021 de la Commune de Val-de-Travers prévoyait un déficit record de 5,1 millions de francs, le bouclage de l'exercice affiche une perte à peine supérieure à 500'000 francs, sur des charges totalisant 69,5 millions. Si l'amélioration est réjouissante, elle n'est pas totalement surprenante : les comptes 2020 avaient déjà attesté de recettes fiscales meilleures qu'attendu, qui se sont maintenues en 2021.

Les revenus fiscaux dépassent ainsi la barre des 30 millions de francs, un niveau record pour Val-de-Travers. Si tous les types d'impôts contribuent à l'amélioration par rapport au budget, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et celui sur le bénéfice des personnes morales se situent toutefois un brin en deçà du résultat de 2020. Il est donc nécessaire de se garder d'un optimisme démesuré, tant le contexte général se montre incertain, ne serait-ce qu'en matière de coûts de l'énergie et de nombreuses matières premières. A l'avenir, une diminution des recettes fiscales couplée à une hausse de la facture sociale (dont le recul marqué en 2021 est à souligner) n'est dès lors pas à exclure. Il faut par ailleurs désormais composer avec le changement de propriétaire d'une grande usine pharmaceutique ainsi qu'avec des amortissements au poids croissant compte tenu des investissements importants votés ces dernières années.

Les charges de personnel présentent un montant total de 32,8 millions de francs, inférieur au budget. Les charges de biens et services, de 13,9 millions, sont, elles aussi, en recul, la situation sanitaire ayant diminué les dépenses dans les chapitres des manifestations, des subventions ou encore des camps scolaires. Contrairement à l'an dernier, le Conseil communal a renoncé à évaluer l'impact, sur les comptes communaux, de la pandémie de covid-19. Estimé à 500'000 francs en 2020, celui-ci a été moins marqué cette année, même s'il pèse dans certains secteurs, tel qu'espaceVAL.

Investissements élevés

Les charges d'intérêt, de 440'000 francs seulement, profitent d'une situation toujours favorable, ce qui reste de bon augure compte tenu des investissements récents et à venir. Sur ce plan, l'année a été exceptionnelle, malgré les mécanismes de maîtrise des finances qui plaident pour des investissements à charge de l'impôt limités à zéro. Vu les divers enjeux à relever, ce ne sont pas moins de 16,7 millions de francs soumis au frein à l'endettement qui ont été votés, dont 13,2 pour de nouvelles constructions scolaires et parascolaires et 2 à charge de la Commune pour la protection du village de Noiraigue contre les chutes de pierres.

CONTACT | Frédéric Mairy, conseiller communal
Economie, finances, cohésion sociale et santé

+41 78 892 14 16 | frederic.mairy@ne.ch



Si elle témoigne de la conviction que l'avenir de Val-de-Travers passe par une politique d'investissement active, cette politique doit aussi être vue comme l'affirmation que les collectivités publiques ont un rôle à jouer dans cette période troublée, en concrétisant des projets favorables à l'économie régionale et s'inscrivant dans la nécessaire transition écologique qui doit être réalisée. Ainsi, comme exemples récents de ces dernières années, du crédit d'équipement de seize arrêts de bus, de ceux permettant des extensions des chauffages à distance de Couvet et des Bayards ou encore des nombreuses dépenses courantes d'amélioration énergétique qui trouvent une part de leur financement dans le fonds communal sur l'énergie.

Corollaire de ces investissements conséquents et de la faible capacité d'autofinancement communale, l'endettement s'affiche en augmentation. La dette à moyen et long termes dépasse les 57 millions de francs, en hausse de 7.3% par rapport à 2020. Cet indicateur exige évidemment une attention accrue de la part des autorités.

Equilibre entre rigueur et attractivité

Pour conclure, relevons qu'en raison de la bonne tenue des recettes fiscales, le prélèvement à la réserve de politique budgétaire, qui ramenait le déficit projeté pour 2021 à 3,6 millions de francs, n'a pas été réalisé. Depuis sa création, cette réserve n'a été utilisée qu'à une seule reprise. Ce constat, tout comme le résultat de l'exercice, conforte le Conseil communal dans la ligne budgétaire suivie, qui privilégie des améliorations raisonnées et s'inscrivant dans des processus naturels, plutôt que des coupes rases dans les prestations. Un choix qui permet aussi de maintenir une commune attractive, qui a vu la baisse de sa population être freinée en 2021 et qui a connu ce début d'année plusieurs actions visant à en améliorer la notoriété.

A mi-législature, le Conseil communal reste ainsi relativement confiant quant à l'avenir financier de Val-de-Travers. Si celui-ci demeure incertain et toujours soumis à de nombreuses décisions qui échappent à la Commune, l'ampleur des défis semble avoir été ramenée à une hauteur davantage maîtrisable que celle qui se dessinait lors du vote des deux derniers budgets. Convaincu que ces défis ne seront pas relevés que sur le plan politique, mais aussi sur le terrain, le Conseil communal propose de reconsidérer la position adoptée en décembre dernier quant à la progression salariale du personnel communal, bloquée depuis le 1^{er} janvier 2020. Un arrêté, proposé au Conseil général en marge de l'approbation des comptes, prévoit ainsi de réenclencher ce mécanisme à compter du 1^{er} juillet prochain.

Val-de-Travers, le 16 juin 2022

LE CONSEIL COMMUNAL